

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230219

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

16 février 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

Date d'affichage

16 février 2023

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 37

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à PLUT Jean-Claude
M. CHERON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe
Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc
Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry
Mme PRIEUR Sergine
Mme RENARD Candy
Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

BUDGET 2023

AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDITS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Monsieur le Président rappelle que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Communautaire le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Président est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 29 voix POUR, 5 voix CONTRE, 3 abstentions, à la majorité :


- **AUTORISE**, pour l'exercice 2023, Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit :
 - ✓ pour le Budget principal : 553 751,33 € pour la section de fonctionnement et 87 200,33€ pour la section d'investissement
 - ✓ pour le Budget annexe Petite Enfance : 27 242,25 € pour la section de fonctionnement et 2 084,01 € pour la section d'investissement
 - ✓ pour le Budget annexe Base de Loisirs : 10 468,88 € pour la section de fonctionnement et 5 175 € pour la section d'investissement
 - ✓ pour le Budget annexe Centre de Santé : 16 029,75 € pour la section de fonctionnement et 1 106,25 € pour la section d'investissement
 - ✓ pour le Budget annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels : 9 180 € pour la section de fonctionnement et 14 178 € pour la section d'investissement
 - ✓ pour le Budget annexe Aménagement de terrains de la Zone d'Activités Pressoir 2 : 1 582,58 € pour la section de fonctionnement
 - ✓ pour le Budget annexe Zone d'Activités du Bray : 97,88 € pour la section de fonctionnement et 5 971,73 € pour la section d'investissement
 - ✓ pour le Budget annexe Zone Commerciale du Bray : 78,83 € pour la section de fonctionnement
 - ✓ pour le Budget annexe Zone d'Activités du Bray 2 : 4 860,08 € pour la section de fonctionnement
 - ✓ pour le Budget annexe Zone d'Activités La Pocherie : 45,08 € pour la section de fonctionnement
 - ✓ pour le Budget annexe Zone d'Activités Les Chapelles : 67,58 € pour la section de fonctionnement
 - ✓ pour le Budget annexe Zone d'Activités La Borde : 120,08 € pour la section de fonctionnement
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS